Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20251008-2025-153-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 7 octobre 2025

Délibération n° **2025-153 R**
Objet : **Liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction pour occupation précaire avec astreinte**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le 30 septembre deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 26

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean-Louis RIFFAUD.

Représentés :
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude DOU

Absents excusés :
Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 721-1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R. 2124-65 et suivants ; **Vu** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal applicable et aux obligations déclaratives correspondantes en date du 1er juin 2007 ;

Considérant ce qui suit :
Conformément à l'article L. 721-1 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant une redevance à la charge du bénéficiaire, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.
Si la décision d'attribuer un logement de fonction est prise par le Maire, aucun logement de fonction ne peut être attribué en dehors de cette liste.

Pour occupation précaire avec astreinte :
Ce dispositif est réservé aux agents tenus d'accomplir un service d'astreinte mais qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service.
Le logement est attribué à titre onéreux, moyennant une redevance au moins égale à 50 % de la valeur locative réelle.
Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, gaz, électricité, chauffage, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation…), sont acquittées par l'agent.
Un arrêté portant convention d'occupation précaire d'un logement de fonction avec astreinte sera établi afin de cadrer les règles de la mise à disposition.

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Directeur du Camping Municipal la Clapière	**Pour des nécessités liées aux astreintes du poste et à la continuité du service**

L'assemblée est invitée à se prononcer,

Madame Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'adopter la proposition du Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise à disposition d'un logement,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Le 8 octobre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

MAIRIE D'EMBRUN 05200 * SECRÉTARIAT GÉNÉRAL *